

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'EXPOSITION
CARTOONING FOR PEACE « DESSINE-MOI L'ÉCOLOGIE »**

DU	AU
-----------	-----------

Entre les soussignés :

Le rectorat de l'Académie de Nantes	4, chemin de la Houssinière, Nantes
représenté par Madame Véronique Bluteau-Davy, Directrice de la Pédagogie (DAEP)	

Ci-après désigné par « La coordination académique du CLEMI (Nantes) » d'une part,

et :

Nom de l'établissement scolaire	
adresse	
représenté par (nom et prénom)	
fonction	
téléphone	
adresse mail	

Ci-après dénommée **l'établissement** d'autre part,

Et collectivement ci-après dénommées **les Parties**.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de ses missions et conformément à son objet statutaire, **Cartooning for Peace**, association loi 1901 reconnue d'intérêt général, bénéficiant de l'agrément MENE1600639A du Ministère de l'Éducation Nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, dont l'action éditoriale et pédagogique est de promouvoir le dessin de presse et le métier de dessinateur et dessinatrice de presse au service de la tolérance et du dialogue, crée des outils pédagogiques sous forme d'exposition notamment qu'elle met à disposition des établissements scolaires.

Partenaire sur ce type d'activité, **le CLEMI** - réseau Canopé se pose en intermédiaire pour faire circuler les expositions. Les coordonnateurs et coordonnatrices **CLEMI** de chaque académie prennent le relais auprès des établissements scolaires qui en font la demande.

L'exposition, dans sa forme imprimée et/ou numérique, reste la propriété de **Cartooning for Peace**. À titre indicatif, et afin de l'assurer, l'exposition a une valeur de 5 000 euros.

CONDITIONS GENERALES DE MISE A DISPOSITION

ARTICLE 1 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION

1.1. Les Parties ont convenu des dates de mise à disposition indiquées en page 1.

1.2. Le cas échéant, les Parties s'accorderont sur les modalités d'une éventuelle prolongation.

ARTICLE 2 : MODALITES DE LIVRAISON

2.1. L'exposition se compose de 11 panneaux autoportants de type roll up, de 2m (hauteur) x 1m (largeur), imprimés en recto simple, à dérouler pour être installés. Chaque panneau est conditionné dans une housse de 1,30m avec bandoulière. Le poids de l'ensemble des panneaux est d'environ 45kg.

2.2. Les Parties s'engagent à se coordonner et à se transmettre très précisément les modalités, dates, horaires et autres informations nécessaires à la livraison de l'exposition (réception et restitution).

De manière générale, les Parties s'engagent l'une envers l'autre à une parfaite communication organisationnelle.

2.3. Le cas échéant, la livraison d'un établissement à un autre peut être envisagée, dans le cas express où les modalités, dates, horaires et autres informations nécessaires à la livraison sont parfaitement transmises entre les Parties et l'établissement tiers.

En tout état de cause, la coordination académique du CLEMI (Nantes) reste l'intermédiaire référent et se charge de faire signer ce même formulaire de mise à disposition à l'établissement tiers.

2.4. Dans le cadre des missions d'éducation aux médias et à l'information auprès des publics jeunes en établissements scolaires, la mise à disposition, la circulation et les modalités de livraison de l'exposition sont organisés à titre gratuit.

Toute vente de billetterie est strictement interdite.

ARTICLE 3 : MANIPULATION ET DETERIORATION

3.1. Chaque Partie s'engage à manipuler les panneaux de l'exposition avec le plus grand soin.

3.2. Lors du transfert de l'exposition, l'établissement emprunteur s'engage à compléter une description écrite annexée au présent formulaire conjointement avec l'établissement qui le précède et à l'adresser à la coordination académique du CLEMI par mail exclusivement (expocfp@ac-nantes.fr) à l'issue du constat.

3.3. En cas de vol ou détérioration des panneaux de l'exposition ou de ses contenants, l'une ou l'autre Partie en sa possession au moment des faits engage sa responsabilité.

Chaque Partie engage également sa responsabilité financière pour le remplacement et la réimpression du ou des panneaux concernés.

La coordination académique du CLEMI (Nantes) en informera immédiatement le CLEMI national.

Le CLEMI national à son tour en informera l'association Cartooning for Peace qui aura la charge organisationnelle de la réimpression du ou des panneaux concernés.

Les divers interlocuteurs susmentionnés se rapprocheront pour convenir des modalités précises de réimpression, livraison, refacturation et paiement.

A titre indicatif, le tarif 2023 de réimpression d'un panneau (livraison incluse) est de 350,00€ TTC, sachant qu'un panneau ne peut être réparé par pièce détachée.

ARTICLE 4 : MODALITES D'EXPOSITION

4.1. Il est expressément convenu entre les Parties que les dessins doivent être exposés dans le seul lieu prévu en page 1, à l'exclusion de tout autre lieu, et dans des conditions de totale sécurité, tant pour leur conservation que pour leur protection contre le vol et les détériorations.

4.2. L'établissement s'engage à exposer l'ensemble de l'exposition et les dessins dans le parfait respect de l'objet artistique, de la réputation et l'image de marque de Cartooning for Peace et des dessinateurs et dessinatrices de presse

4.3. A la livraison de l'exposition définie en page 1, la coordination académique du CLEMI (Nantes) s'engage à transmettre à l'établissement un questionnaire d'évaluation disponible depuis le lien suivant

<https://clemi.limequery.org/941238?newtest=Y&lang=fr>

A l'issue de la mise à disposition l'exposition définie en page 1, l'établissement s'engage à répondre à ce questionnaire d'évaluation.

4.4. Chaque Partie s'engage à ne pas exploiter les dessins ou les panneaux de l'exposition en dehors des modalités de la présente mise à disposition.

Dans le cas d'une communication sous quelque forme que ce soit, l'établissement en informera la coordination académique du CLEMI (Nantes) qui se rapprochera du CLEMI national afin d'établir les modalités avec Cartooning for Peace, propriétaire de l'exposition et de son contenu.

En tout état de cause, toute mention de l'exposition se fera par son titre complet et ne sera jamais dissocié du nom de Cartooning for Peace.

**Pour le CLEMI Nantes,
la directrice de la pédagogie (DAEP)
Véronique Bluteau-Davy
date, signature**

**l'établissement
date, signature et mention « lu et approuvé »**

Annexe 1

RELEVÉ DE L'ÉTAT DE LA RESSOURCE Exposition « Dessine-moi l'écologie »/Cartooning For Peace

Relevé établi conjointement

entre[identification du dernier emprunteur]*,
représenté(e) par.....
[prénom, nom, fonction de l'autorité signataire]* dénommé « le dernier emprunteur »

et

entre[identification de l'emprunteur suivant]*,
représenté(e) par
[prénom, nom, fonction de l'autorité signataire]* dénommé « l'emprunteur à venir ».

Les deux parties ont examiné conjointement les 11 panneaux de l'exposition « Dessine-moi l'écologie » le[date]* et se sont accordés sur les constats suivants (compléter le tableau ci-dessous pour chaque panneau) :

	En très bon état (cocher le cas échéant)	Endommagé (cocher le cas échéant et préciser la nature du dommage)
Panneau 1		
Panneau 2		
Panneau 3		
Panneau 4		
Panneau 5		
Panneau 6		

Panneau 7		
Panneau 8		
Panneau 9		
Panneau 10		
Panneau 11		

Fait à, le

« Le dernier emprunteur »
[Prénom – Nom - Signature]*

« L'emprunteur à venir »
[Prénom – Nom - Signature]*

Une copie de l'état des lieux sera à adresser à l'issue du constat par mail à expocfp@ac-nantes.fr